

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

SEANCE DU 19 MARS 2016- DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents : M. WINOCOUR Marc; Mme BRION M. Thérèse ; Mme COMBE Anne ; M. CHABOCHE Alain ; Mme. LASSUS Mélanie ; Mme. LALANDRE Jacqueline ; Mr. BOURCIER Dany ; M. OLTEAN Victor M. SPORTES Alain ; Mme. POUSSIGNOT Marina ; M. LAMBERT Yves, Mme. LAINE Angèle, Mme. LALANDRE Jacqueline

Absents excusés : Mme. MILLION Anne représentée par M. WINOCOUR ; M. STOUDEUR Paul représentée par Madame A.COMBE

Secrétaire de séance : Mme. COMBE Anne

Ordre du jour :

- autorisation donnée à Monsieur le Maire à lancer la consultation ayant pour objet : l'attribution d'un marché (procédure adaptée) de maîtrise d'œuvre pour la création d'un atelier technique communal, la création d'un stationnement et la réhabilitation des sanitaires de l'école.

- adoption du rapport annuel du délégataire du système d'assainissement 2015

- délibération rectificative Travaux d'accessibilité de l'agence postale communale aux personnes à mobilité réduite. Demande de subvention DETR

- Délibération rectificative Travaux d'accessibilité de l'agence postale communale aux personnes à mobilité réduite Demande de subvention réserve parlementaire

Questions diverses

Lecture et approbation du compte-rendu du 5 février 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que le point 4) soit modifié par l'intitulé suivant : « délégation permanente autorisant le Maire à ester en justice »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 1 – autorisation donnée à Monsieur le Maire à lancer la consultation ayant pour objet : l'attribution d'un marché (procédure adaptée) de maîtrise d'œuvre pour la création d'un atelier technique communal, la création d'un stationnement et la réhabilitation des sanitaires de l'école.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de l'opération pour un montant prévisionnel estimé à 300000€ HT frais d'honoraires inclus,

- **D'APPROUVER** le projet de l'opération comprenant les orientations définies ci-dessous :

Création d'un atelier technique communal, création d'un parking paysagé et la réhabilitation des sanitaires de l'école

- **D'ORGANISER**, une consultation de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée restreinte avec rendu d'intentions architecturales, passée en application des articles 28, 72 et 74 du code des marchés publics.

Type de mission envisagée : mission complète de maîtrise d'œuvre loi MOP composée de 2 tranches :

Tranche ferme : Avant-Projet Sommaire (APS) et constitution d'un dossier de contrat rural pour la demande de subventions à la Région Ile-de-France et au Département des Yvelines.

Tranche conditionnelle : Avant-Projet Détaillé (APD), dossier de permis de construire, études de projet, montage et passation des contrats de travaux, études d'exécution, de synthèse et visa de ces études, direction de l'exécution des contrats de travaux, assistance aux options de réception.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 2 – adoption du rapport annuel du délégataire du système d'assainissement 2015

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire de la SAUR concernant l'exécution des services de l'assainissement pour l'exercice 2015

EMET un avis favorable sur les rapports présentés concernant la qualité des services publics de l'assainissement pour l'exercice 2015.

➤ QUESTION N° 3 délibération rectificative Travaux d'accessibilité de l'agence postale communale aux personnes à mobilité réduite. Demande de subvention DETR

M le Maire rappelle le projet qui consiste à mettre aux normes d'accessibilité l'accès de l'agence postale communale pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Il informe le conseil municipal qu'une demande de subvention peut être déposée auprès Monsieur Jean-Frédéric POISSON au titre de la réserve parlementaire et une subvention au titre de la DETR.

Le conseil municipal après pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré

- DONNE son accord afin que soit déposé auprès des services de la DETR une demande de subvention de 2256€ HT au titre des travaux d'aménagement de l'agence postale communale pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite tels qu'ils viennent de leur être présentés,

-ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE/ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses Travaux HT	7 520.00 €
TOTAL DEPENSES	7 520.00 €
Subvention réserve parlementaire 50%	3760.00 €
Subvention DETR (Etat) 30 %	2256.00 €
Autofinancement	1504.00 €
TOTAL RECETTES	7 520.00 €

➤ QUESTION N° 4 - Délibération rectificative Travaux d'accessibilité de l'agence postale communale aux personnes à mobilité réduite Demande de subvention réserve parlementaire

Le conseil municipal après pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré

- DONNE son accord afin que soit déposé auprès de Monsieur Jean Frédéric POISSON une demande de subvention de 3760€ HT au titre des travaux d'aménagement de l'agence postale communale pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite tels qu'ils viennent de leur être présentés,

-ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE/ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses Travaux HT	7 520.00 €
TOTAL DEPENSES	7 520.00 €
Subvention réserve parlementaire 50%	3760.00 €
Subvention DETR (Etat) 30 %	2256.00 €
Autofinancement	1504.00 €
TOTAL RECETTES	7 520.00 €

➤ QUESTIONS DIVERSES

PC – GOF Carré de l'habitat

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté de sursis à statuer a été pris concernant ce permis de construire.

PLU – Réunion publique – 30 mars 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30.

Grosrouvre, le 21 mars 2016

Le Maire,

Marc WINOCOUR